

## Magali Della Sudda « Les "gilets jaunes" sont écolos à leur manière »

Les acteurs du mouvement, souvent qualifié d'antiécologiste, veulent pourtant se réapproprier leur alimentation et leur consommation. C'est l'une des tendances qui émergent d'une enquête menée auprès de 1300 « gilets jaunes », explique la politiste

### ENTRETIEN

Interpellés par la révolte des « gilets jaunes », soixante-dix sociologues, politistes et géographes ont répondu en novembre 2018 à l'appel du Centre Emile-Durkheim (CNRS-Sciences Po Bordeaux) en lançant un ambitieux projet de recherche pour appréhender ce mouvement social. Sur l'ensemble du territoire, dans les manifestations comme sur les ronds-points, plus de 1300 « gilets jaunes » ont répondu à une enquête par questionnaire qui a été complétée, depuis lors, par plusieurs dizaines d'entretiens approfondis menés en face à face. Les premiers résultats de ces recherches avaient été publiés dans *Le Monde* du 12 décembre 2018. Une publication scientifique paraîtra à l'automne.

Magali Della Sudda, historienne et politiste chargée de recherche au CNRS, membre du Centre Emile-Durkheim, est spécialiste des questions de citoyeneté, de genre et de religion en France et en Italie. Elle commente les grandes tendances qui ont émergé de cette enquête.

### Après neuf mois de recueil de parole des « gilets jaunes », notez-vous des évolutions au sein du mouvement ?

L'une des évolutions notables est sans doute son positionnement à l'égard de l'environnement. Ce mouvement, né d'une protestation contre la hausse des taxes sur le carburant, a souvent été qualifié d'antiécologiste. Notre enquête montre pourtant que les « gilets jaunes » qui estiment que l'écologie n'est pas une priorité sont très minoritaires. L'argument des fins de mois contre la fin du monde est battu en brèche.

A la question : « Certaines personnes défendent la hausse des taxes sur le carburant pour des raisons écologiques. Que leur répondez-vous ? », près d'un tiers des personnes répond : « Je suis pour l'écologie », et près d'une personne sur cinq : « C'est le kérosène et les yachts qu'il faut taxer. » Ce qui résume bien le mouvement : s'exprime une demande de justice dans les politiques environnementales, fiscales et sociales. Un peu plus d'un sur dix estime que « ce n'est pas à [eux] de payer », qu'« il faudrait que la taxe sur les carburants aille vraiment à l'écologie », ou que l'écologie, « c'est pour ceux qui ont les moyens ».

Les « gilets jaunes » sont écolos, mais pas nécessairement à la manière des partis écologistes ou des associations environnementales. L'enquête témoigne ainsi de l'émergence d'une « praxis écolo populaire » – faire son potager, acheter sa viande chez l'éleveur d'à côté, consommer autrement.

Plusieurs marchés citoyens réunissant producteurs locaux et habitants, et qui court-circuitent la grande distribution, ont vu le jour depuis le début du mouvement. On l'a constaté aussi bien en Gironde (à Saint-Macaire) que dans l'Oise ou en Bretagne. Des « gilets jaunes » ont aussi créé des jardins partagés dans l'idée de se réapproprier leur alimentation et leur consommation. Cela rappelle les jardins ouvriers mis en place au début du XX<sup>e</sup> siècle pour nourrir et pacifier la classe ouvrière, même si aujourd'hui l'initiative vient des citoyens, non du patronat ou des édiles.

### Ce sont les mêmes « gilets jaunes » qui ont évolué, ou d'autres, qui sont arrivés après ?

Deux dynamiques sont à l'œuvre à la fois. Des personnes qui ont déjà appartenu à des organisations syndicales, politiques ou associatives, souvent avec une fibre plus écologiste, ont rejoint le mouvement. Chez d'autres, il y a eu une prise de conscience, notamment à la faveur des rencontres sur les ronds-points, dans les Marches pour le climat ou lors de réunions avec des organisations écologistes comme Action non violente COP21 (ANV-COP21). Leur rapport à la politique et à l'engagement s'est transformé, ce qui peut expliquer, par exemple, que certains se lancent dans la création de jardins partagés. Au début ce n'était pas leur horizon d'action, mais lorsqu'ils ont été délogés des ronds-points, il leur a fallu trouver des modes d'action alternatifs. Le jardin partagé est apparu comme un outil de transformation sociale et politique, une création de « communs ».

On voit aussi une évolution dans la place de la revendication sur le référendum d'initiative citoyenne (RIC). Qui aurait cru que des gens n'ayant jamais manifesté ni voté allaient participer à des ateliers citoyens sur la Constitution ? Les gens le disent : « maintenant je m'intéresse, je ne veux plus être passif », il y a un processus de politisation. Il faut se garder de généralisation hâtive, l'enquête en est à ses débuts, mais ces évolutions n'en demeurent pas moins significatives des transformations de ce mouvement social.

### Avez-vous analysé ce succès du RIC parmi les « gilets jaunes » ?

Le référendum d'initiative citoyenne répond à deux préoccupations : faire en sorte que les demandes des citoyens soient mieux écoutées et exercer un plus grand contrôle sur le processus législatif. Il y a, chez les « gilets jaunes », le sentiment d'un déficit de démocratie, auquel, selon eux, le RIC pourrait remédier. Ce n'est pas tant la démocratie représentative

ALTERNATIVE AU ROND-POINT, LE JARDIN PARTAGÉ EST DEVENU UN OUTIL DE TRANSFORMATION SOCIALE ET POLITIQUE

qui est mise en cause que son fonctionnement : ils ne sont pas opposés, par principe, à la délégation du pouvoir à des représentants. On sort de la dichotomie entre démocratie directe et démocratie représentative, mais aussi de la dichotomie opposant démocratie substantive (agir au nom d'un groupe sans en faire partie, comme Jaurès quand il soutient les mineurs de Carmaux (Tarn) en 1892) et démocratie descriptive (seul un « gilet jaune » peut représenter les « gilets jaunes »). Cette réflexion complexe devrait inviter à réfléchir au calibrage des réformes institutionnelles.

### La mobilisation est bien moins forte depuis trois mois. Peut-on parler de fin du mouvement ?

Beaucoup nous disent : « Avant j'étais seul devant ma télé, là, tout a changé, et je ne retournerai pas à ma vie d'avant. » Mais il est difficile de tenir le rythme des manifestations pendant huit mois. Par ailleurs, les médias s'en désintéressent : les opérations de blocage de juin tout comme les actions citoyennes ont eu moins de visibilité qu'en décembre – un marché de producteurs n'est pas spectaculaire. C'est un classique des mobilisations : après la naissance, le mouvement se donne à voir par des actions collectives médiatisées, puis il décline dans l'espace public et médiatique.

Cette transformation est liée au mouvement lui-même (sa durée, ses modes d'action, sa composition), mais aussi à des facteurs extérieurs : les violences policières, les poursuites, la moindre médiatisation. Certains se désengagent et d'autres s'engagent différemment. C'est ce qu'on appelle un mouvement en veille : à la faveur d'un contexte favorable, les actions peuvent reprendre et les réseaux constitués se réactiver. Plutôt que de dire que le mouvement disparaît, il vaudrait mieux considérer qu'il évolue. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR  
ALINE LECLERC

## L'agriculture doit prendre en compte la santé des riverains

Daniel Cueff, maire de Langouët (Ille-et-Vilaine), tente de faire interdire l'épandage de pesticides à proximité des bâtiments. L'arrêté municipal pris en ce sens a été suspendu fin août par le tribunal administratif de Rennes. **Un collectif de représentants d'associations écologistes**, dont Nicolas Hulot, demande à l'Etat de faire changer les pratiques

En tentant d'interdire l'épandage de pesticides de synthèse à proximité des bâtiments, la commune de Langouët, en Ille-et-Vilaine, a ouvert un débat essentiel, qui confirme que l'imbrication entre agriculture et lieux de vie ne peut plus être négligée. La suspension de l'arrêté par le tribunal administratif de Rennes n'affaiblit pas la détermination des associations et des citoyens.

Le 18 mai, le maire de Langouët, Daniel Cueff, a signé un arrêté interdisant l'épandage de pesticides de synthèse « à une distance inférieure à 150 mètres de toute parcelle cadastrale comprenant un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel ». Il ne s'agissait pas de subroger les compétences du ministre de l'agriculture concernant l'autorisation des produits, mais de compenser les carences de l'Etat en matière de protection des citoyens exposés aux épandages. Rappelons qu'une directive européenne de 2009 impose aux Etats membres de l'UE de définir un tel périmètre de protection.

Des discussions en ce sens avaient été engagées en 2016-2017 à l'initiative du ministère de l'environnement, mais abandonnées au dernier moment sous la pression des lobbys agro-industriels. Rappelons aussi que, le 26 juin, le Conseil d'Etat a cassé partiellement l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, parce que certaines dispositions étaient insuffisamment protectrices et qu'il ne prévoyait « aucune mesure générale destinée à protéger les riverains des zones agricoles traitées ». Il est fondé de parler ici d'une carence fautive de l'Etat.

### « Maires courage »

A l'issue d'une procédure contentieuse engagée par la préfète d'Ille-et-Vilaine, représentant par définition l'Etat français, l'arrêté municipal de Langouët a été suspendu mardi 27 août par le tribunal administratif de Rennes. Les motivations de la décision sont contestables. Quelle est la cohérence des pouvoirs publics lorsque le président de la République lui-même déclare formellement être d'accord avec l'objectif de Langouët, mais tergiverse, ne prend aucune mesure nationale, et laisse ses services déconcentrés bloquer une décision qui va dans le sens de l'histoire ?

Il n'est pas anodin de constater que 96 % des Français soutiennent la décision de Daniel Cueff, selon un sondage IFOP Agir pour l'environnement réalisé en août. Ils sont bien conscients de la réalité des campagnes françaises : les terres agricoles et les lieux de vie des ruraux ne sont pas disjoints dans deux univers hermétiques et virtuels. Parcelles agricoles et habitations, champs et écoles, cultures et villages sont intimement imbriqués et forment une mosaïque. Qui oserait prétendre que l'emploi des pesticides de synthèse serait sans danger pour les riverains ?

Tout agriculteur sait pertinemment que l'utilisation de ces produits impose des mesures drastiques de protection, en particulier un tracteur avec une « cabine » parfaitement hermétique pour empêcher strictement tout contact avec le nuage de pulvérisation. Ces produits sont autorisés, mais dangereux, et l'utilisateur doit se protéger rigoureusement. Comment fermer les yeux sur le fait que les riverains sont exposés au même nuage de pulvérisation, mais sans la moindre protection ? Comment évacuer cette infraction gravissime aux obligations de protection sanitaire des citoyens ?

Il ne peut pas être question de confiner l'agriculture dans quelques territoires limités, pas plus que d'interdire d'habiter et de vivre à la campagne ! Le pragmatisme impose d'encadrer bien plus précisément l'usage des pesticides agricoles. L'une des réponses possibles est l'instauration de bandes tampons, comme l'a proposé la commune de Langouët, mais également une vingtaine d'autres municipalités françaises. Il va de soi que ce changement de pratiques sur une partie de leurs champs ne sera pas simple pour certains agriculteurs, et qu'il faudra accompagner cette disposition.

Il serait malhonnête de prétendre que les surfaces concernées seraient « perdues » pour la production agricole, puisque l'agriculture



TOUT AGRICULTEUR SAIT PERTINEMMENT QUE L'UTILISATION DE CES PRODUITS IMPOSE DES MESURES DRASTIQUES DE PROTECTION

biologique fait depuis longtemps la preuve que des parcelles non traitées par des produits de synthèse sont tout à fait productives. Il faudra aider les paysans à acquérir de nouvelles compétences et à valoriser les productions concernées, en renforçant les soutiens aux petites fermes morcelées. Mais le débat à ouvrir est plus large, et doit interroger la nature des produits autorisés (favoriser les produits naturels à action brève, interdire au plus vite les produits les plus rémanents et les plus toxiques) et les modalités d'utilisation.

Par conséquent, le rôle de l'Etat ne doit plus être celui d'un censeur, mais celui d'un facilitateur et d'un accompagnateur du changement. Il n'est plus temps d'attendre. Nous appelons les maires de France à prolonger l'exemple de Langouët, en adoptant à leur tour des arrêtés de protection des riverains contre les épandages de pesticides de synthèse à proximité de tous les bâtiments à usage d'habitation ou professionnel. Nous appelons également l'Etat – dont les préfets – à renoncer à poursuivre ces « maires courage », et à prendre enfin des mesures politiques nationales de régulation de l'usage des pesticides agricoles. ■

Frank Alétru, président du syndicat national d'apiculture ; **Arnaud Apoteker**, délégué général de Justice Pesticides ; **Clotilde Bato**, déléguée générale de SOL-Alternatives agroécologiques et solidaires ; **Alain Bazot**, président de l'UFC-Que Choisir ; **Michel Besnard**, président du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest ; **Alain Bonnet**, président d'Eau & Rivières de Bretagne ; **Allain Bougrain-Dubourg**, président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) France ; **Evelyne Bouloungne**, administratrice Réseau AMAP Ile-de-France ; **Jacques Caplat**, secrétaire général d'Agir pour l'environnement ; **André Cicoella**, président du Réseau environnement santé ; **Michel Dubromel**, président de France Nature Environnement (FNE) ; **Jérôme Frignet**, directeur des programmes de Greenpeace France ; **Khaled Gajji**, président des Amis de la Terre ; **Nicolas Hulot**, président d'honneur de la Fondation pour la nature et l'homme ; **Karine Jacquemart**, directrice générale de Foodwatch France ; **Gilles Lano**, président de l'Union nationale de l'apiculture française ; **Jacques Loyat**, membre de la commission Politiques agricoles d'Attac France ; **Sandrine Maguet-Delourmel**, référente du collectif Les Coquelicots de Langouët et cofondatrice du Comité de soutien au maire de Langouët ; **Véronique Moreira**, présidente de WECF France ; **Laurent Pélerin**, président de la LPO Bretagne ; **Marie Pochon**, coordinatrice générale de l'association Notre affaire à tous ; **Julie Potier**, directrice de Bio consommateurs ; **Jean-Luc Toullec**, président de la Fédération Bretagne Nature Environnement ; **Michel Vampouille**, président de Terre de liens. Liste complète des signataires sur [Lemonde.fr](http://Lemonde.fr)